

Levier ouverture

Septième atelier : Déconcentration et autonomie

Président : François Taddei

Secrétaire général : Marc Foucault

Objectifs : La question centrale n'est pas uniquement d'accroître ou non l'autonomie mais d'abord de faire en sorte que toutes les parties prenantes se saisissent davantage de l'autonomie existante pour la placer au service de la réussite et du bien-être des élèves, de l'épanouissement professionnel des enseignants et des personnels de direction, de l'insertion de l'école ou de l'établissement dans son territoire.

L'analyse du SNE

C'est peut-être de la crise actuelle que pourraient survenir des avancées. Nous avons observé au cours des derniers mois dans les hôpitaux des moments tout à fait exceptionnels de coopération, des situations où les hiérarchies se desserrent pour s'adapter au jamais vu et pour trouver en urgence la solution à un problème.

Dans les établissements scolaires, nous avons vu une entraide renforcée entre collègues, des enseignants et des personnels de direction assouplissant les procédures ou les organisations classiques pour répondre à des difficultés inédites. L'autonomie s'est imposée sur le terrain puisque la situation ne permettait pas toujours de se retourner vers un échelon supérieur pour y chercher des prescriptions adaptées.



Les propositions du SNE

Poser comme principe premier la subsidiarité c'est-à-dire reconnaître que l'enseignant est le plus compétent pour savoir ce qu'il doit faire dans sa classe.

- **S'autoriser à ne plus demander d'autorisation**, simplifier et alléger les tâches administratives des directeurs et des enseignants.
- **Rendre le projet d'école optionnel**. Il doit être ascendant et non descendant, émaner des attentes et des besoins des collègues.
- **Créer un statut fonctionnel pour les directeurs d'école** afin de favoriser l'autonomie, en tirer les conséquences sur le statut juridique des écoles, les décharges et les rémunérations des directeurs.
- **Développer dans la formation continue** des directeurs d'école (les compétences spécifiques permettant autonomie, conduite d'équipe et de projets, rédaction du plan stratégique).
- **Renforcer l'autonomie sur les 108 heures** (pleine responsabilité du directeur) : réviser la circulaire de 2013 en ne précisant que les 9 heures minimum de formation et les 6 heures de participation au conseil d'école ; autonomie pour les autres heures.
- **Consultation obligatoire des directeurs d'école pour l'écriture du projet de circonscription collaboratif**, déclinaison locale du projet académique du premier degré.
- **Disposer d'un budget** afin de favoriser la prise d'initiative et l'autonomie dans le premier degré.

Toutes nos propositions, à l'exception de la 3ème, ont été retenues et validées par les membres de l'atelier. C'est une belle reconnaissance de notre connaissance du terrain et de ses besoins.

Geoffrey Capliez
Secrétaire général